

## Avant-propos

Børge Brende et Didier Burkhalter

**La communauté internationale a déjà développé des réponses face à de nombreux aspects des désastres, du changement climatique et de la mobilité humaine. Toutefois, pour que les progrès se poursuivent, il est essentiel de rapprocher les différents thèmes du débat afin d'élaborer une réponse exhaustive qui anticipe également les futurs défis associés au changement climatique. Par le biais de l'initiative Nansen, les Gouvernements de Norvège et de Suisse contribuent à la définition de futures réponses aux déplacements liés aux désastres.**

Le 12 mars 2015, l'État insulaire du Vanuatu, dans l'océan Pacifique, a été frappé par un cyclone tropical de catégorie 5. Ce phénomène, le plus puissant qui ait été observé sur ces îles, a touché 166 000 habitants, laissant 75 000 d'entre eux sans abri adapté et 110 000 sans accès à l'eau potable.

Les prévisions indiquent que ces événements climatiques extrêmes, jusqu'alors sans précédent, pourraient devenir la norme plutôt qu'une exception. À travers le monde, les risques à déclenchement soudain tels que les séismes, les inondations, les glissements de terrain et les tempêtes tropicales ont déplacé environ 165 millions de personnes entre 2008 et 2013. Par conséquent, les risques à déclenchement soudain et à déclenchement lent liés au climat, associés à l'urbanisation rapide, à la croissance démographique ainsi qu'aux vulnérabilités sociales et à la pauvreté préexistantes, devraient selon toute attente intensifier le déplacement et la migration au cours des années à venir, y compris au-delà des frontières nationales.

Au regard de la corrélation entre changement climatique et migration, les États ont préparé le terrain lorsqu'ils se sont accordés sur le paragraphe 14(f) du Cadre de Cancun pour l'adaptation en décembre 2010, s'exhortant eux-mêmes à adopter des « mesures propres à favoriser la compréhension, la coordination et la coopération concernant les déplacements, les migrations et la réinstallation planifiée par suite des changements climatiques, selon les besoins, aux niveaux national, régional et international ».

### L'initiative Nansen

Les gouvernements de Norvège et de Suisse ont lancé l'initiative Nansen fin 2012 dans l'objectif d'atteindre un consensus sur les principes et les éléments clés concernant la protection des personnes déplacées au-delà de frontières internationales dans le contexte des désastres, y compris les désastres liés aux conséquences du changement climatique.

Depuis lors, cette initiative a organisé une série de consultations régionales visant à réunir un vaste éventail de représentants des gouvernements, de la société civile, des organisations internationales et des experts.

Grâce à ces consultations, nous en savons aujourd'hui beaucoup plus sur les impacts des désastres et du changement climatique sur le déplacement et la migration, et nous avons pu identifier des pratiques efficaces utilisées actuellement pour parer ces difficultés, s'y préparer et y répondre, par exemple lorsque des personnes sont forcées de fuir en traversant des frontières internationales. Les futurs domaines d'action éventuels ont été compilés dans un « Programme de protection » relatif au déplacement transfrontalier dans le contexte des désastres et du changement climatique, qui sera présenté et débattu à l'occasion d'une consultation intergouvernementale mondiale organisée à Genève en octobre 2015.<sup>1</sup>

Les conclusions de l'initiative ont déjà été intégrées à plusieurs programmes politiques internationaux. Il s'est avéré que la prévention du déplacement et de la migration en tant que stratégie d'adaptation était l'une des préoccupations majeures des parties prenantes ; c'est pourquoi il était important de soulever ces questions à la table des négociations du Cadre de réduction des risques de catastrophes pour l'après-2015. Nous sommes heureux que le langage du déplacement adopté au cours de la réunion de Sendai au Japon s'en fasse le reflet.<sup>2</sup> L'initiative a également permis d'intégrer un langage semblable à des instruments régionaux tels que la déclaration de Carthage +30.

La publication de ce numéro de RMF sur la manière dont le changement climatique nous affectera en termes de mobilité humaine n'aurait pas pu mieux tomber. Alors que s'approche la consultation mondiale finale de l'initiative Nansen, prévue en octobre à

juin 2015

Genève, ainsi que la réunion COP21 à Paris le mois suivant,<sup>3</sup> la communauté internationale peut saisir ici une occasion précieuse pour apporter une réponse plus cohérente et plus complète à la question de la mobilité humaine dans le contexte des désastres naturels.

Børge Brende et Didier Burkhalter sont, respectivement, les ministres des Affaires étrangères de Norvège et de Suisse.

1. [www.nanseninitiative.org/global-consultations/](http://www.nanseninitiative.org/global-consultations/)
  2. [www.wcdrr.org/uploads/Political\\_Declaration\\_WCDRR.pdf](http://www.wcdrr.org/uploads/Political_Declaration_WCDRR.pdf)
  3. [www.cop21paris.org/](http://www.cop21paris.org/)
-